

COMMUNE DE MOYE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Présents : BESSON Guillaume, BOUVIER Serge, GOURY Elodie, POËNCET Luce, VIBERT Martine, CHATEL Bernard, CANAL Céline, PERRISSOUD Jean Laurent, ROBICHON LIEVOIS Françoise, MAISON Julien

Absents/excusés : AIGON Chloé (pouvoir à Luce POËNCET), JOB Anthony (pouvoir à Guillaume BESSON)
SICLUSAN Mihaela (pouvoir à Céline CANAL), BAILLARGEAT Marc

Secrétaire de séance: GOURY Elodie

Validation du PV du 30 Aout 2022 à l'unanimité des présents

Ouverture de la séance à 20H05

1) Assiette des coupes bois 2023

Madame Le Maire fait le rappel que la gestion de la forêt communale a été confiée à l'Office National des Forêts.

Pour 2023, l'ONF programme une coupe de bois dite d'amélioration dans la parcelle numéro 7, pour une vente de gré à gré.

→ Après échanges et débats vote à l'unanimité des présents pour la réalisation de cette coupe de bois

Question de G.Besson : des habitants sont en demande de coupe d'affouage

Réponse de Madame Le Maire : Elle va questionner l'ONF à ce sujet

2) Révision taux taxe d'aménagement

Madame le Maire fait mention d'une réunion du bureau exécutif de la communauté de communes de Rumilly. Le préfet a interpellé l'intercommunalité concernant la taxe d'aménagement et la possibilité de récupérer une partie de cette taxe qui est actuellement collectée par les communes, du fait que les communautés de communes ont repris des compétences en matière d'eau et d'assainissement notamment. Pour rappel, pour la commune de Moye depuis que la taxe d'aménagement a été créée en 2011 en remplacement de la Taxe Locale d'Équipement, le taux est fixé à 2,5%. Le taux minimum de cette taxe est de 1% et le taux maximum de 5%. Sur le territoire de la communauté de communes une majorité des communes a un taux de taxe d'aménagement de 5%.

Madame le Maire fait la proposition de passer la taxe d'aménagement de 2,5% à 5% au 1^{er} Janvier 2023.

Intervention de S. Bouvier : logique d'uniformité du taux de la taxe d'aménagement sur le territoire de l'intercommunalité

→ Après échanges et débats vote à l'unanimité des présents de la modification du taux de la taxe d'aménagements

3) Tarification des repas de cantine

Madame Le Maire fait lecture du courrier du prestataire de restauration scolaire reçu le 15 septembre faisant mention de la hausse du prix des repas facturés à la commune de la manière suivante. 4,5% 1^{er} Septembre 2022 et 4% au 1^{er} Janvier 2023, hausse applicable jusqu'au 31 Août 2023. Ce courrier fait suite à la rencontre organisée en juin dernier entre les membres de la commission scolaire et le prestataire qui annonçait initialement une hausse de 8,5% applicable au 1^{er} Juin 2022. Madame le Maire signale que le prestataire a consenti à faire un effort de son côté en appliquant la hausse seulement à partir du 01/09/22 et de manière échelonnée.

La commission scolaire propose donc une hausse du prix du repas de cantine applicable au 1^{er} Janvier 2023, hausse de 0.35€ pour les différents tarifs soient Pour les familles habitantes de Moye 5,30€ passe à 5,65€

Extérieur 5,70€ passe à 6,05€ / Agent 5,70€ passe à 6,05€ / Adulte 6,20€ à 6,55€

→ Après échange et débats, vote favorable 6, contre 2, Abstention 5

Points des commissions communales

Vie communale : Nouveau logo proposé pour la bibliothèque et Page à Livres.

Convention de mise à disposition des salles communales en cours de rédaction ainsi que la révision des tarifs.

Voirie : Accord de subvention du conseil départemental pour un montant de 24000€

Sécurité Routière : le trottoir vers le point d'apport volontaire n'a pas d'accès PMR

27^{ième} BCA : du mardi 25 octobre au jeudi 27 octobre 150 militaires vont effectués des exercices d'entraînement dans le massif du Clergeon de jour comme de nuit.

Séance levée à 22h 30.

Le Maire de Moye
Martine VIBERT



Le secrétaire de séance
Elodie GOURY

